

Grandson, le 4 juin 2023

Convocation au Conseil intercommunal
de l'Association scolaire intercommunale
de Grandson et environs

Mesdames, Messieurs les Délégués(es),

Le Conseil intercommunal de l'Arrondissement scolaire de Grandson est convoqué pour le

Mercredi 21 juin 2023 à 20h00 à Grandson
Hôtel de Ville – Rue Basse 57

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 26 avril 2023
3. Communications du bureau du Conseil intercommunal
4. Communications du CoDir
5. Préavis 05/2023 : Octroi d'un crédit pour un mandat d'étude n° 2 en vue de la procédure d'autorisation et les appels d'offre pour le futur campus scolaire et sportif à Champagne - Rapport de la commission
6. Divers et propositions individuelles

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs les Délégués(es), nos plus cordiales salutations.

Le Président



Hervé Cornaz

G+E52+A2:A2:E60

Rôle	Nom	Prénom	Localité	Conseil du 21.06.2023
Delegue - Conseil	Fernandes	Victor	Bonvillars	P
Delegue - Conseil	Guilloud	Mikael	Bonvillars	P
Delegue - Conseil	Pivot	Bénédicte	Champagne	P
Delegue - Conseil	Rossi	Mirco	Champagne	P
Delegue - Conseil	Flückiger	Valérie	Champagne	E
Delegue - Muni	Guilloud	Yves	Champagne	P
Delegue - Conseil	Denervaud-Romero	Kristelle	Concise	P
Delegue - Conseil	Paris	Stéphane	Concise	E
Delegue - Conseil	Jeanneret	Joël	Concise	P
Delegue - Muni	Knegtel	Birgit	Concise	P
Delegue - Muni	Kaempff	Jerôme	Corcelles-près-Concise	P
Delegue - Conseil	Därendinger	Claude	Corcelles-près-Concise	P
Delegue - Conseil	Santini Brand	Rebecca	Fiez	P
Delegue - Muni	Jeanneret	Josy	Fiez	P
Delegue - Conseil	Boesiger	Carole	Fontaines-sur-Grandson	P
Delegue - Muni	Nussbaumer	Cédric	Fontaines-sur-Grandson	p
Delegue - Conseil	Kemmling	Lucie	Giez	P
Delegue - Muni	Cena-Bornoz	Mélanie	Giez	P
Delegue - Conseil	Chessa	Isabelle	Grandevent	E
Delegue - Muni	Thévenaz	Rose-May	Grandevent	P
Delegue - Conseil	Jaccard Gaspar	Laetitia	Grandson	E
Delegue - Conseil	Terrettaz	Vincent	Grandson	P
Delegue - Conseil	Payot	Emmanuelle	Grandson	E

Delegue - Conseil	Maillefer-Ineichen	Josik	Grandson	P
Delegue - Conseil	Panchaud	Mathieu	Grandson	E
Delegue - Muni	Vialatte	Antonio	Grandson	P
Delegue - Conseil	Décoppet	Delani	Grandson	P
Delegue - Conseil	Cornaz	Hervé	Grandson	P
Delegue - Muni	Lunardi	Pierre-Alain	Montagny-près-Yverdon	E
Delegue - Conseil	Leuenberger	Dominga	Montagny-près-Yverdon	P
Delegue - Conseil	Lefebvre	Orlita	Montagny-près-Yverdon	E
Delegue - Conseil	Silvani	Loïc	Mutrux	P
Delegue - Muni	Wyssmüller	Evelyne	Mutrux	E
Delegue - Conseil	Amiet	Elodie	Novalles	P
Delegue - Muni	Ecuyer	Claude	Novalles	P
Delegue - Muni	Melanie	Correvon	Onnens	P
Delegue - Conseil	Jäggi	Laurent	Onnens	P
Delegue - Conseil	David	Cédric	Onnens	E
Delegue - Muni	Cachin	André	Orges	P
Delegue - Conseil	Delachaux	Sabine	Orges	E
Delegue - Muni	Favre	Johny	Provence	P
Delegue - Conseil	Palmieri	Pietro	Provence	P
Delegue - Conseil	Egger	Kim	Valeyres-sous-Montagny	E
Delegue - Conseil	Amiet	Magali	Valeyres-sous-Montagny	P
Delegue - Muni	Robert-Nicoud	Valérie	Valeyres-sous-Montagny	P
Delegue - Conseil	Duvoisin	Aline	Fontanezier	P
Delegue - Muni	Röthlisberger	Khadija	Vaugondry	P
Delegue - Conseil	Tharin	Lucie	Villars-Burquin	P
Delegue - Muni	Cuche	Lionel	Vugelles-la-Mothe	E
Delegue - Conseil	Beuret	Léa	Vugelles-la-Mothe	E

Procès-verbal de l'assemblée du Mercredi 21 juin 2023 à Grandson

Cette assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 26 avril 2023
3. Communications du bureau du Conseil intercommunal
4. Communications du CoDir
5. Préavis 05/2023 : Octroi d'un crédit pour un mandat d'étude n°2 en vue de la procédure d'autorisation et les appels d'offre pour le futur campus scolaire et sportif à Champagne – Rapport de la commission
6. Divers et propositions individuelles

M. le Président Hervé Cornaz ouvre la séance à 20h00.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, 33 membres sont présents.

Excusés : FLÜCKIGER Valérie (commune de Champagne), PARIS Stéphane (commune de Concise), CHESSA Isabelle (commune de Grandevent), JACCARD GASPARD Laetitia, PAYOT Emmanuelle et PANCHAUD Mathieu (commune de Grandson), LUNARDI Pierre-Alain et LEFEBVRE Orlita (commune de Montagny-près-Yverdon), WYSSMÜLLER Evelyne (commune de Mutrux), DAVID Cédric (commune de Onnens), DELACHAUX Sabine (commune d'Orges), EGGER Kim (Valeyres-sous-Montagny), CUCHE Lionel et BEURET Léa (commune de Vugelle-la-Mothe)

2. Adoption du procès-verbal du 26 avril 2023

M. Le Président H. Cornaz souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Aucune remarque concernant le procès-verbal qui est adopté à la majorité (1 abst.)

M. Le Président H. Cornaz propose une modification de l'ordre du jour à la suite de plusieurs démissions reçues après l'envoi de la convocation du jour.

Ainsi, les points de l'ordre du jour sont modifiés comme suit :

4. Assermentations
5. Communications du CoDir
6. Préavis 05/2023 : Octroi d'un crédit pour un mandat d'étude n°2 en vue de la procédure d'autorisation et les appels d'offre pour le futur campus scolaire et sportif à Champagne – Rapport de la commission
7. Divers et propositions individuelles

Aucune remarque concernant la modification de l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité

3. Communications du bureau du Conseil intercommunal

M. Le Président H. Cornaz remercie la municipalité de la commune de Grandson pour mettre à disposition sa salle ainsi que pour l'apéro à suivre.

Pour faciliter les débats ainsi que l'enregistrement de la séance, les intervenants sont invités à se lever et à parler fort. Il demande également à l'assemblée de s'arrêter de parler au moment du passage des trains

M. Le Président H. Cornaz présente le nouveau règlement intercommunal validé par le canton. Il explique qu'il aura fallu une année pour en faire sa révision complète, entre les divers commissions et présentations des ébauches au canton ainsi qu'au CoDir. Il indique qu'une copie sera scannée et mise sur le site de l'Asige. Un exemplaire papier sera transmis à chaque délégué lors de la prochaine séance. M. Di Franco, Président du CoDir donnera la date de la mise en œuvre du nouveau règlement lors des communications du CoDir.

Il communique ensuite quelques chiffres liés au Conseil :

- Le conseil compte 50 délégués représentant les 18 communes ;
- Depuis le début de la législature au 1er septembre 2021, il y a eu 9 démissions ;
- Il y a eu 6 assemblées ;
- Sur les 41 délégués présents depuis le début de la législature, 10 ont participé à la totalité des séances, 18 à 5 séances, 8 personnes à 4 séances, 4 personnes ont participé à 3 séances et 1 personne à 2 séances.

M. Le Président H. Cornaz se permet de faire lecture de l'article 45 du nouveau règlement fraîchement accepté indiquant la possibilité d'une amende en cas d'insoumission à son devoir, lequel est, entre autres, de participer aux assemblées. Par cette communication, il adresse donc un « carton jaune » aux personnes ayant participé à 50% ou moins des séances

Il indique ensuite le nom des trois personnes démissionnaires : Frédéric PIGUET pour la commune de Bonvillars, Mme Marianne PEREZ pour la commune d'Onnens et Mme Malorie CRICCO pour la commune d'Orges.

Il est fait lecture de la lettre de démission de M. Frédéric PIGUET (courrier annexé au PV). Ces trois personnes sont remerciées pour leur travail.

4. Assermentations

M. Le Président H. Cornaz invite à venir se faire assermenter :

- Mikael GUILLOUD pour la commune de Bonvillars;
- M. Laurent JAGGI pour la commune de d'Onnens;
- M. André CACHIN pour la commune d'Orges;

L'assemblée est invitée à se lever pour la lecture du serment.

5. Communications du CoDir

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) communique que l'entrée en vigueur du nouveau règlement du conseil sera effective le **1^{er} juillet 2023**, puis donne la parole à M. Serge Willenegger.

M. S. Willenegger nous fait part de sa démission du Codir pour la fin de l'année 2023. Il explique les raisons en rappelant quelques soucis vécus au sein de sa commune lors de son mandat de municipal, puis au sein du conseil général dont il a également démissionné. Il explique une rupture de confiance dans le système institutionnel. Il indique avoir eu énormément de plaisir dans son poste au sein du comité directeur de l'Asige. Il explique avoir choisi de terminer à la fin de l'année par respect pour ses collègues, ne voulant pas les quitter abruptement et également terminer le règlement des transports.

Il encourage ensuite les délégués à s'intéresser au poste qui est très intéressant mais qui demande tout de même un investissement en temps.

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) remercie S. Willenegger pour avoir « bien vendu » son poste. Il confirme que l'ambiance au sein du Codir est très bonne et toujours positive. Il demande que les délégués en touchent un mot au sein des municipalités afin de retrouver quelqu'un à partir du 1^{er} janvier 2024.

M. J. Favre (Provence) demande quelles communes sont concernées pour ce poste. vu qu'en principe il y a une sorte de tournus au niveau des communes représentées dans le Codir.

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) indique qu'au niveau des statuts il n'y a rien d'indiqué. Le CoDir sera tout content que quelqu'un soit candidat. Idéalement ça ne doit pas être une commune déjà représentée au sein du CoDir. Il espère recevoir des candidatures à présenter lors de la prochaine assemblée de l'automne et qu'une passation de pouvoir puisse se faire.

M. F. Gagnebin indique que, contrairement à ce qui a été dit plus tôt, il ne faut pas chercher de la disponibilité dans son agenda, car à ce niveau-là personne n'a de temps. Il faut plutôt chercher un projet dans lequel il y a l'envie de s'investir. Il explique qu'aujourd'hui, avec les deux secrétaires et la boursière, il y a un bon soutien au Comité directeur et un bon travail d'équipe. Il explique qu'il est vraiment important que l'équipe soit au complet pour faire du bon travail. Travailler à quatre n'est pas possible avec les projets qui sont en cours. Il faut vraiment que quelqu'un reprenne la place de Monsieur Serge Willenegger à la fin de l'année.

Concernant ensuite les modules provisoires pour le collège de Champagne, le délai de mise à l'enquête est arrivé à échéance. La commune de Champagne a reçu un certain nombre d'opposition qui ont été levées. Le permis de construire a été délivré. Il explique que deux anciens syndics de la commune de

Champagne attaquent systématiquement la municipalité sur ses projets et cela est particulièrement pénible. Si un recours est déposé d'ici le 27 juin, il sera rendu impossible la pose des modules provisoires pour la rentrée. Cela sera reporté aux vacances d'octobre.

La semaine dernière, le CoDir a rencontré les communes de la région Ouest. Cela avait été demandé de longue date. Cette réunion a concerné le besoin d'un nouvel établissement sur cette région qui comprend les communes de Montagny, Valeyres, Orges, Vugelles, Novalles et Giez. La commune de Montagny a proposé un terrain légalisé ou un collège de 16 classes pourrait être construit. La commune de Giez a mis en évidence qu'ils envisagent de faire des travaux de rénovation dans leur collège, et qu'il pourrait y intégrer l'accueil parascolaire plus quatre classes. Une étude de faisabilité va par conséquent être menée pour étudier les deux possibilités, qui sont soit de faire 16 classes à Montagny, soit de faire 12 classes sur le site de Montagny et 4 classes à Giez. Etudier ce qui est le plus avantageux en termes de transports et les horaires, ainsi que d'un point de vue financier.

M. F. Gagnebin continue en parlant du plan de développement. Vu la séance qui a eu lieu avec la commune de Montagny, ils ont voulu directement intégrer le nouveau projet dans le plan de développement. Celui-ci va être relu par le CoDir d'ici 10 jours.

Concernant le campus à Champagne, le CoDir a fait venir M. Fesselet, architecte du bureau Fesselet Krampulz, afin qu'il nous présente le projet avec les différentes réflexions qui ont été menées. A la fin de la présentation les délégués pourront poser toutes leurs questions.

M. Fesselet prend la parole et se présente. Il explique que l'avant-projet est terminé et que la phase projet va donc commencer. Il nous présente le collège à l'écran, étage par étage et bâtiment par bâtiment de ce qui a été pensé jusqu'à ce jour.

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) donne la parole aux délégués pour les questions.

M. J. Jeanneret (Concise) demande si les futurs utilisateurs (ex. enseignants) sont également consultés ?

M. Fesselet répond par l'affirmative, les personnes de l'UAPE ont été rencontrées, le projet a également été présenté aux enseignants à Grandson, qui ont pu transmettre leurs remarques. Celles-ci ont directement été intégrées au projet.

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) précise encore que tous les projets de l'Asige ont toujours été présentés à tous les utilisateurs.

M. F. Gagnebin rajoute encore que le cahier des charges du concours a été fait avec les utilisateurs au départ puis, à chaque étape, des groupes de travail ont été organisés réunissant les divers futurs utilisateurs, ce qui a permis de faire évoluer le projet. La dernière validation devrait avoir lieu cet automne.

Mme D. Pivot (Champagne) revient sur l'horaire continu qui devrait être mis en place. Elle trouve les cuisines et le réfectoire très petits par rapport au reste, vu le nombre potentiel d'élèves qui seraient amenés à manger sur place.

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) explique que les dimensions ont été calculées avec les utilisateurs. Ces dimensions ont été calculées selon les besoins. Il explique qu'il peut être organisé deux tournus, comme c'est le cas aujourd'hui pour Borné Nau. Il rappelle également qu'il y a deux réfectoires qui ont été présentés et que par conséquent les élèves peuvent également aller manger dans celui des salles de sport. Il rappelle également que l'horaire continu concerne uniquement les 7-8^{ème}.

M. Fesselet complète en indiquant que le réfectoire pour l'UAPE a potentiellement 100 places. C'est les utilisateurs de l'UAPE qui ont indiqué préférer faire deux services à 50 personnes. Mais celui-ci pourrait accueillir 100 enfants. Il y a des possibilités de moduler et de faire évoluer les espaces en fonction des besoins.

M. J Jeanneret (Concise) demande s'il est possible aujourd'hui de chiffrer les coûts de ces éventuelles évolutions.

M. F. Gagnebin explique que les trois volumes du scolaire et du parascolaire sont identiques, ce qui fait que s'il faut un jour envisager d'agrandir, parce qu'il y aurait une explosion démographique dans une commune, il suffirait de rajouter une cloison pour avoir une nouvelle salle de classe. Pour ce qui est de l'horaire continu et du réfectoire, l'UAPE a demandé à pouvoir accueillir un tiers des élèves soit environ 100 élèves pour un repas de midi chaud. Il ne faut pas oublier qu'il y a également une possibilité d'accueil du côté des salles de sport. Pour ce qui est des coûts, pour le moment la variante (prudente) est de 39 millions et il y a encore de la réserve. C'est compliqué de s'engager sur des montants étant donné que nous ne connaissons pas l'évolution du marché. Les coûts seront mieux cernés et maîtrisés dans le cadre du mandat d'étude qui va commencer.

M. Fesselet explique que quand ils participent à un concours le prix est mis sur la base du dessin, mais c'est très approximatif. Plus le projet avance, moins les coûts sont vagues.

M. P. Palmieri (Provence) demande le but d'avoir deux cuisines et deux espaces pour les repas plutôt que tout soit rassemblé à la même place.

M. Fesselet explique que les utilisateurs ne sont pas les mêmes, la cuisine UAPE va fonctionner pour l'UAPE essentiellement alors que l'autre cuisine sera pour les manifestations sportives. Il confirme qu'à la construction cela est un peu plus cher mais garanti qu'à long terme cela sera plus avantageux.

M. C. Nussbaumer (Fontaines) demande si le montant de 39 millions qui a été articulé correspond bien au projet dans son ensemble et non pas de la part Asige.

M. F. Gagnebin confirme que c'est le budget complet.

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) demande s'il y a encore des questions pour M. Fesselet.

M. L. Jäggi (Omnens) dit avoir entendu beaucoup de monde parler des soucis de transports concernant le nouveau site et que celui-ci ne se prête pas bien au passage des bus. Quand est-il?

M. F. Gagnebin explique que ce point revient souvent, mais qu'une étude a été menée et les bus peuvent passer sans difficulté. De plus, la volonté n'est pas de faire passer 18 cars postaux à cet endroit. Il y a plusieurs autres chemins qui sont étudiés avec des arrêts de bus existants. Il est bien conscient que pour avoir le permis de construire une solution doit être trouvée et nous en saurons plus prochainement. Il est bien conscient que c'est la clef du succès que de résoudre cette question d'arrêt de bus et de transport.

M. S. Willenegger indique qu'il y a un projet de refonte des horaires CFF pour la fin 2024. Dans ce cadre-là, l'Asige est consultée par la DGMR et est au courant des évolutions et travail pour l'amélioration de la mobilité pour toute la région.

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) remercie M. Fesselet vu qu'il n'y a plus de question sur le projet.

Le CoDir n'a plus de communication à transmettre

6. Préavis 05/2023 : Octroi d'un crédit pour un mandat d'étude n°2 en vue de la procédure d'autorisation et les appels d'offre pour le futur campus scolaire et sportif à Champagne – Rapport de la commission

M. Le Président H. Cornaz invite Mme Santini Brand à venir lire son rapport.

Mme R. Santini Brand (Fiez) fait lecture du rapport de la commission concernant l'octroi d'un crédit pour un mandat d'étude n°2 en vue de la procédure d'autorisation et les appels d'offre pour le futur campus scolaire et sportif (*joint au présent PV*).

Après divers échanges, tous les membres de la commission acceptent le préavis 5/2023 tel que présenté et proposent au conseil intercommunal de l'ASIGE de décider :

Article 1er : Dans le cas où le projet arrive à son terme, d'autoriser le Comité de direction à rembourser la Commune de Champagne pour l'investissement lié au crédit d'étude n°2 en vue de la réalisation d'un campus scolaire et sportif sur la zone de Derrière Ville à Champagne, selon le préavis n°05/2023 pour un montant total maximal de CHF 600'850.- ;

Article 2 : Sur la base de l'article 1er, de porter au budget de fonctionnement la part correspondante au remboursement de l'investissement, pour un montant maximum de CHF 20'029.- par le compte n°355.316.1 sur une durée de 30 ans, la première fois, l'année suivant la clôture du préavis, en principe au budget 2024-25 ;

Article 3 : Dans le cas où le projet ne devait pas aboutir, d'autoriser le Comité de direction à rembourser la dette à la Commune de Champagne pour l'investissement de CHF 689'500.-, soit CHF 600'850.- pour la part ASIGE et de CHF 88'650.- pour la RADEGE sur 30 ans ;

Article 4 : Sur la base de l'article 3, de porter au budget de fonctionnement la part correspondante au remboursement de cette dette, pour un montant de CHF 22'984.- maximum, par le compte no 355.316.1 sur une durée de 30 ans, la première fois, l'année suivant la clôture du préavis, en principe au budget 2024-25.

M. Le Président H. Cornaz indique prendre bonne note de la volonté de garder la même commission pour le prochain préavis. La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. J. Jeanneret (Concise) pose une question concernant la RADEGE, il demande confirmation que nous prenons à notre charge la part RADEGE qui leur est ensuite refacturée ?

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) confirme que le RADEGE est également une intercom qui est composée des mêmes communes que l'Asige, c'est juste le titre qui change. La RADEGE ne peut pas investir elle-même car les statuts ne le permettent pas. l'Asige peut jouer le rôle de loueur au RADEGE et ainsi récupérer son investissement.

M. C. Nussbauner (Fontaines) demande si l'on a une projection concernant les revenus financiers suite à la fermeture des collèges et suite à la construction du nouveau collège ? Cela aiderait à rassurer un peu les gens.

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) répond que le calcul n'a pas été fait car les bâtiments qui vont être fermés sont à faible loyer. Il indique qu'il y aura probablement une centaine de millier de francs qui devrait être économisé. L'aspect financier est passé après le confort et la sécurité des enfants.

M. F. Gagnebin complète encore la réponse en indiquant que dans les objectifs du CoDir c'est aussi de mettre en place une planification financière pour le futur. Pour calculer une économie réelle, il faudrait calculer ce que coûterait la remise aux normes des collèges.

Mme M. Correvon (Onnens) demande comment est calculée la clef de répartition entre l'Asige et la RAdeGE car dans le crédit d'étude n° 1 la part Asige est de 63% et la part RAdeGE de 17 % alors que dans le crédit d'étude n°2 la part Asige est de 61% et la part RAdeGE n'est que de 9%.

M. F. Gagnebin répond que le calcul est fait en fonction de l'utilisation des surfaces par utilisateur. Le ratio de chaque m² divisé par le nombre d'utilisateur. L'économie qu'à donc fait le RAdeGE est de regrouper ses locaux dans le bâtiment principal à la place d'avoir un bâtiment sur deux niveaux comme prévu initialement.

M. J. Jeanneret (Concise) revient sur sa question précédente et demande la pertinence de faire des transferts d'argent entre le RAdeGE et l'Asige

M. F. Gagnebin explique que le fonctionnement des associations est différente : Le RAdeGE ne peut pas investir alors que l'Asige oui. La question qui se pose aujourd'hui c'est qui va louer. Est-ce que l'Asige reprend tout l'investissement ou est-ce que c'est le propriétaire du bâtiment (aujourd'hui, Champagne) qui va relouer à tous les utilisateurs. Le but est surtout de répartir les coûts et non pas de faire de l'immobilier. Pour ce qui est des loyers auprès du RAdeGE, il y a une question de subvention des communes qui n'est pas la même que pour l'Asige, ce qui fait que l'argent est obligé de transiter.

M. S. Willenegger indique que l'élément principal dans ce préavis c'est le cas où le projet ne se ferait pas, car dans ce cas-là, la commune de Champagne a une dette qui doit être remboursée. Le RAdeGE ne peut pas le faire étant donné que ses statuts l'interdisent et c'est par conséquent l'Asige qui devrait rembourser.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote.

Le préavis 05/2023 est accepté à l'unanimité.

7. Divers et propositions individuelles

M. le Président H. Cornaz prend la parole et indique que la date du prochain conseil est fixée au mercredi 15 novembre 2023. Il demande quelle commune serait d'accord d'accueillir cette séance.

M. J. Kaempf (Corcelles-près-Concise) indique que la commune de Corcelles-près-Concise se porte volontaire.

M. le Président H. Cornaz donne la parole à M. le Syndic de la commune de Grandson pour donner des explications sur la salle dans laquelle se tient la présente séance.

M. A. Vialatte (Grandson) nous fait un petit historique de la salle qui nous accueille, notamment à quoi correspondent les blasons sur les murs. Il indique ensuite qu'une partie de l'apéro est offert par la commune de Grandson et une autre partie par l'Asige.

Mme B. Pivot (Champagne) demande ce qu'il en est du règlement des transports.

M. S. Willenegger explique que c'est l'une des raisons de son départ qu'à la fin de l'année : il souhaite pouvoir présenter ce règlement des transports à la prochaine séance le 15 novembre prochain. Le texte

lui-même est plus ou moins établi. Il reste l'élément des cartes à mettre en place. Il indique avoir bon espoir de terminer avant la fin de l'année.

M. F. Di Franco (Prés. CoDir), remercie M. le Président du conseil et son bureau pour le règlement du conseil qui est arrivé très vite et qui a été approuvé du premier coup. Il remercie aussi le travail fourni pour que le site internet soit toujours à jour.

M. le Président H. Cornaz remercie Monsieur Di Franco pour son propos ainsi que l'assemblée et donne le mot de la fin en levant la séance.

La séance est levée à 21h23

Le Président

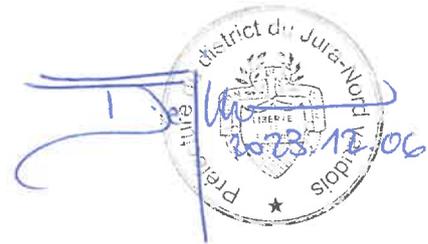


Hervé CORNAZ

La Secrétaire



Lucie THARIN



Serge Willenegger
Rue du Signal 9
1425 Onnens

Onnens le 19 juin 2023

Président du Conseil Intercommunal
de l'ASIGE
M. Hervé Cornaz
p.a Secrétariat ASIGE
1422 Grandson

Monsieur le Président,

Par la présente, je démissionne du comité de direction (CoDir) de l'ASIGE avec effet au 31 décembre 2023.

Les instances cantonales de surveillance, soit préfecture, conseil d'état et ministère public, ont en effet admis, tout au moins implicitement, des faits dénoncés en 2021, de dissimulation, de mensonge et d'abus au sein de la municipalité d'Onnens. Ma confiance institutionnelle est dès lors rompue. Après ma démission de la municipalité fin 2022, je me suis désormais aussi retiré du conseil général d'Onnens à la fin du mois de mai 2023 (lettre de démission en annexe).

Par analogie, je ne souhaite pas investir plus de temps au service de l'ASIGE, organe qui sert avant tout les institutions cantonales dans la mise en oeuvre de leur politique d'enseignement public au niveau communal; la commission du règlement du conseil intercommunal de l'ASIGE a par ailleurs clairement exprimé son souhait que seuls les membres des instances communales puissent être membres du CoDir.

La date de de ma démission a été arrêtée d'entente avec mes collègues du CoDir afin d'éviter un changement au milieu de la rentrée scolaire et de mener à bien deux dossiers importants lié aux transports, soit le règlement des transports et le marché public pour la période 2024-2029.

Je tiens à préciser sans aucune ambiguïté que l'éthique de travail du CoDir ASIGE n'est pas en cause. Depuis mon élection à l'été 2021, j'ai au contraire constaté et apprécié l'ouverture d'esprit, la volonté de transparence et les efforts de mise à niveau des responsabilités et procédures internes dont le CoDir et l'équipe administrative ont fait

preuve. Je leur souhaite et je souhaite à l'ASIGE dans son ensemble le meilleur pour la suite de la législature et me réjouis de l'inauguration du site de Champagne à l'automne 2026.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Serge Willenegger

Frédéric Piguet
Chemin Sur la Cour 4
1427 Bonvillars

Monsieur Hervé Cornaz
Président du Conseil intercommunal
de l'ASIGE
Rue des Colombaires 27
1422 Grandson

Démission du Conseil intercommunal de l'ASIGE

Bonvillars, le 9 juin 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Par la présente, je vous fais part de ma démission immédiate du Conseil intercommunal de l'ASIGE, car je ne pourrai pas participer à l'assemblée du 21 juin à Grandson, étant absent ce soir-là.

De façon à ce que l'exécutif de Bonvillars puisse être représenté à cette séance, je vais prier la Municipalité de vous demander d'assermenter mon successeur, Monsieur Mikael Guilloud (mikael.guilloud@gmail.com), élu tacitement le 8 mai dernier. Je lui ai transmis les documents déjà reçus et vous prie de lui adresser ceux que vous expédieriez après le 9 juin.

Si j'ai participé dès le début au Conseil d'administration du CSR-BN, je n'aurai passé que 2 ans et demi dans votre assemblée. En tant qu'enseignant retraité, je suis favorable au bien-être des élèves et de mes anciens collègues, mais le Conseil de l'ASIGE doit aussi veiller à l'impact des nouvelles constructions sur les finances de toutes les communes. En 2019, dans le cadre de la rencontre des syndics de l'ASIGE, j'avais calculé, selon les projections fournies, que la participation annuelle de Bonvillars s'élèverait, après la construction du site de Champagne, à Fr. 317'091.-. Or, lors du vote du budget 2023-24, le montant pour ma commune atteint déjà Fr. 314'503.-, ce qui me paraît exorbitant, alors que le nouveau collège et les salles de gym ne sont pas encore en fonction.

En vous souhaitant beaucoup de succès pour la continuation de votre présidence, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes salutations les meilleures.

Frédéric Piguet



PREAVIS 5/2023

Octroi d'un crédit pour un mandat d'étude n° 2 en vue de la procédure d'autorisation et les appels d'offre pour le futur campus scolaire et sportif à Champagne

1. PREAMBULE

Le processus de la réalisation d'un campus scolaire et sportif sur le site de Derrière Ville suit son cours et arrive dans sa 2^{ème} phase. Les montants indiqués ci-dessous concernent l'ensemble des entités communales soit : ASIGE, RAdEGE et Commune de Champagne.

2022-3	Crédit d'étude 1	<ul style="list-style-type: none"> • Avant-projet et projet d'ouvrage • Devis général • Préavis 3/2022 CHF 2'300'000.- TTC • Prévision au boucllement 1'950'000.- TTC
2023	Crédit d'étude 2	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'autorisation et appel d'offres • Permis de construire et soumissions rentrées à 60% • Projection initiale CHF 1'197'193.20 TTC • Préavis 5/2023 CHF 985'000.- TTC
2024-6	Crédit de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux • Réalisation du campus scolaire et sportif • Projection initiale CHF 43'516'194.84 TTC • Prévision actuelle 39'000'000.- TTC

Le mandat d'étude voté lors du préavis 03/2022 en janvier 2022 a permis la réalisation d'un avant-projet (document annexé). Ce dernier met en évidence la structure du projet, ses composants, son fonctionnement et ses coûts estimatifs. Il est à relever que grâce à ce travail, le dossier ne comportera aucune dérogation aux règlements des constructions en vigueur et répond aux besoins démographiques et de l'organisation de l'EPS.

Le préavis 03/2022 (crédit d'étude 1) va rester ouvert notamment pour certains volets qui ne sont pas encore clôturés tels que la mobilité, la possibilité de travailler avec du bois local ou les aménagements extérieurs. Il est donc nécessaire de le conserver pour effectuer encore des vérifications et finir certaines études. Il ne serait toutefois pas judicieux d'attendre la fin de ces éléments car le processus d'autorisation peut être long et fastidieux, ce qui reporterait le projet d'autant plus.

Les résultats de cet avant-projet ont permis d'optimiser certains coûts et de favoriser certaines mutualisations de locaux.

Selon les projections effectuées par le mandataire sur les postes ouverts, une économie sur le préavis initial de CHF 2'300'000.- a été réalisée. Le coût final du crédit d'étude 1 est projeté à CHF 1'950'000.- TTC.

Il est à relever l'excellente collaboration avec notre mandataire qui a su remettre en question son projet afin de réaliser des économies substantielles.

2. DESCRIPTIF DU MANDAT D'ETUDE 2

Ce mandat d'étude est composé de deux éléments distincts :

- A. **La procédure d'autorisation** comprend l'ensemble de la démarche d'enquête publique, le traitement des oppositions pour un montant estimé à CHF 35'000.- et la délivrance d'un permis de construire.
- B. **Les appels d'offre à 60% rentrés** permettront de définir le cadre financier à +/- 10% et permettra d'avoir un coût estimatif relativement précis.

3. COUTS

Prestations couvertes par le crédit d'étude 2 (hors partie fondation du sport)					11.05.23
Procédure de marchés publics et montant de la demande du crédit d'étude partielle					
	Part SJA	Fr HT 100%	% Admis		Total HT
1 Travaux préparatoires	gl fr.	100'000.00			fr. 28'000.00
101 Relevés	gl fr.	10'000.00	100%	fr.	10'000.00
109 Sondages	gl fr.	30'000.00	20%	fr.	6'000.00
196.1 Géotechnicien	gl fr.	60'000.00	20%	fr.	12'000.00
199 Bamo I Concours ingénieurs spécialisés					
291 Coût de l'ouvrage déterminant admis	fr.	27'444'253.00			
291 Architecte	13.5%	fr. 460'633.29		Lauréat concours	fr. 460'640.00
Phase 4.33_Procédure demande d'autorisation	2.5%	fr. 86'585.20	100%	fr.	86'585.20
Phase 4.41_Appel d'offres (soumissions à 60%)	11%	fr. 374'048.08	100%	fr.	374'048.08
292_Montant déterminant admis	fr.	10'382'300.00			
292 Ingénieur civil	12.0%	fr. 37'257.63		AIMP-procédure ouverte	fr. 37'250.00
Phase 4.33_Procédure demande d'autorisation	2%	fr. 9'314.41	100%	fr.	9'314.41
Phase 4.41_Appel d'offres (soumissions à 60%)	10%	fr. 27'943.22	100%	fr.	27'943.22
293_Montant déterminant admis	fr.	2'900'909.00			
293 Ingénieur électricien	22.0%	fr. 41'606.18		AIMP-procédure ouverte	fr. 41'610.00
Phase 4.33_Procédure demande d'autorisation	1%	fr. 3'059.28	100%	fr.	3'059.28
Phase 4.41_Appel d'offres (soumissions à 60%)	21%	fr. 38'546.90	100%	fr.	38'546.90
294_Montant déterminant admis	fr.	1'131'191.00			
294 Ingénieur CVCR	25.0%	fr. 26'473.24		AIMP-procédure ouverte	fr. 26'470.00
Phase 4.33_Procédure demande d'autorisation	2%	fr. 3'351.04	100%	fr.	3'351.04
Phase 4.41_Appel d'offres (soumissions à 60%)	23%	fr. 23'122.19	100%	fr.	23'122.19
295_Montant déterminant admis	fr.	1'363'148.00			
295 Ingénieur sanitaires	25.0%	fr. 25'288.11		AIMP-procédure ouverte	fr. 25'290.00
Phase 4.33_Procédure demande d'autorisation	2%	fr. 3'201.03	100%	fr.	3'201.03
Phase 4.41_Appel d'offres (soumissions à 60%)	23%	fr. 22'087.08	100%	fr.	22'087.08
296_Montants globaux admis					
296 Spécialistes	gl fr.	140'000.00		AIMP-gré à gré/invitation	fr. 39'500.00
296.0_Géomètre	gl fr.	45'000.00	30%	fr.	13'500.00
296.3_Ingénieur physique du bâtiment	gl fr.	30'000.00	30%	fr.	9'000.00
296.4_Ingénieur en acoustique	gl fr.	25'000.00	20%	fr.	5'000.00
296.7_Ingénieur sécurité	gl fr.	40'000.00	30%	fr.	12'000.00
296_Montants globaux admis					
299 Assistance au MO	gl fr.	80'000.00		AIMP-gré à gré/invitation	fr. 16'000.00
299_Bureau d'assistance au MO	gl fr.	80'000.00	20%	fr.	16'000.00
496_Montant déterminant admis		#BEZUG!			
496 Architecte paysagiste	13.0%	fr. 44'200.00		AIMP-procédure ouverte	fr. 44'200.00
Phase 4.33_Procédure demande d'autorisation	2%	fr. 6'800.00	100%	fr.	6'800.00
Phase 4.41_Appel d'offres (soumissions à 60%)	11%	fr. 37'400.00	100%	fr.	37'400.00
511_Montants admis jusqu'à la mise à l'enquête (sans taxe de raccordement)					
511 Autorisations, gabarits, taxes	gl fr.	20'000.00		Taxes non comprises	fr. 20'000.00
Gabarits	gl fr.	20'000.00		fr.	20'000.00
524_Admis 4% du montant des honoraires selon 291, 292, 293, 294, 295 et 296					
524 Frais de reproductions	gl fr.	25'230.40			fr. 25'230.00
Frais de reproduction (4%)	gl fr.	25'230.40		fr.	25'230.40
583					
583 Réserve pour imprévus	gl fr.	71'896.00			fr. 71'896.00
Divers et imprévus (10%)	gl fr.	71'896.00		fr.	71'896.00
Montant total des prestations couvertes par le crédit d'étude 2 HT					fr. 836'086.00
TVA 7.7%				fr.	64'378.62
Total net TTC				fr.	900'464.62
Montant total des prestations couvertes par le crédit d'étude 2 TTC					fr. 900'470.00

Types de travaux	Coûts (CHF)	Champagne	ASIGE	RADEGE
		30%	61%	9%
Montant selon détails du tableau ci-dessus	900'470	270'141	549'287	81'042
Frais de vacation des municipaux - estimation	4'000	1'200	2'440	360
Location de locaux pour séances (CoPro, CoCo, etc) et autres	5'000	1'500	3'050	450
Traitement des oppositions	35'000	10'500	21'350	3'150
Divers et imprévus	40'530	12'159	24'723	3'648
TOTAL TTC	985'000	295'500	600'850	88'650

Ce montant sera entièrement investi par la commune de Champagne.

Néanmoins, la charge sera répartie entre les différents utilisateurs selon une clef de répartition en fonction des surfaces d'utilisation. Celle-ci évolue en fonction de chaque phase du projet et selon les variantes retenues.

Pour la part incombant au RADEGE, cette dernière ne pouvant pas s'engager financièrement, l'ASIGE se porterait garante de la part lui incombant. Lorsque les locaux seront mis à disposition, cette part sera remboursée par le RADEGE, elle sera intégrée dans le montant des locations.

Dans le cas où le projet ne devait pas aboutir, cette part sera assumée par l'ASIGE. Le RADEGE ne pourra pas assumer ce montant si les locaux ne sont pas construits. Les communes membres de l'ASIGE étant les mêmes que celles de la RADEGE l'impact financier sera identique.

4. CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous demandons au Conseil Intercommunal de l'ASIGE de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGE, sur proposition du comité directeur, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

Article 1er : dans le cas où le projet arrive à son terme, d'autoriser le Comité de direction à rembourser la Commune de Champagne pour l'investissement lié au crédit d'étude n°2 en vue de la réalisation d'un campus scolaire et sportif sur la zone de Derrière Ville à Champagne, selon le préavis n°05/2023 pour un montant total maximal de CHF 600'850.- ;

Article 2 : sur la base de l'article 1er, de porter au budget de fonctionnement la part correspondante au remboursement de l'investissement, pour un montant maximum de CHF 20'029.- par le compte n°355.316.1 sur une durée de 30 ans, la première fois, l'année suivant la clôture du préavis, en principe au budget 2024-25 ;

Article 3 : dans le cas où le projet ne devait pas aboutir, d'autoriser le Comité de direction à rembourser la dette à la Commune de Champagne pour l'investissement de CHF 689'500.-, soit CHF 600'850.- pour la part ASIGE et de CHF 88'650.- pour la RADEGE sur 30 ans ;

Article 4 : sur la base de l'article 3, de porter au budget de fonctionnement la part correspondante au remboursement de cette dette, pour un montant de CHF 22'984.- maximum, par le compte no 355.316.1 sur une durée de 30 ans, la première fois, l'année suivant la clôture du préavis, en principe au budget 2024-25.

Approuvé par le Comité de direction, dans sa séance du 22 mai 2023.

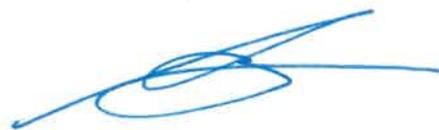
AU NOM DU
COMITE DE DIRECTION :

Le Président :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Di Franco'.

Francesco Di Franco

La Secrétaire :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N. Lenoir'.

Nathalie Lenoir

Annexes : Présentation du Campus scolaire et sportif à Champagne (lien de téléchargement communiqué le courriel), tableaux de répartitions par commune du montant du crédit d'étude 1 et du crédit d'étude 2.

Investissement global initial	2 300 000	ASICE 63,5%	1 460 500	RADÈGE 17%	393 300
-------------------------------	-----------	-------------	-----------	------------	---------

Chiffres au 31.12.2022	Habitants	Hab. 50%	Elèves 50%	Total ASICE	Hab. 50%	Elèves 50%	Total RADÈGE	Coût/hab.	Coût/élève
Bonvillars	501	31 200	27 600	58 800	8 400	7 400	15 800	149	2 016
Champagne	1 077	67 100	60 400	127 500	18 100	16 300	34 400	150	1 999
Concise	1 002	62 400	69 300	131 700	16 800	18 700	35 500	167	1 798
Corcelles-près-Concise	412	25 700	26 800	52 500	6 900	7 200	14 100	162	1 850
Fiez	436	27 200	31 300	58 500	7 300	8 400	15 700	170	1 767
Fontaines-sur-Grandson	214	13 300	13 400	26 700	3 600	7 200	10 800	158	1 883
Giez	450	28 000	21 600	49 600	7 500	5 800	13 300	140	2 169
Grandevent	237	14 800	14 900	29 700	4 000	4 000	8 000	159	1 885
Grandson	3 359	209 100	202 700	411 800	56 500	54 600	111 100	156	1 922
Montagny-près-Yverdon	770	48 000	41 000	89 000	12 900	11 000	23 900	147	2 053
Muttrux	151	9 400	11 900	21 300	2 500	3 200	5 700	179	1 688
Novalles	99	6 200	10 400	16 600	1 700	2 800	4 500	213	1 507
Onnens	496	30 900	28 300	59 200	8 300	7 600	15 900	151	1 976
Orges	407	25 300	32 000	57 300	6 800	8 600	15 400	179	1 691
Provence	403	25 100	20 100	45 200	6 800	5 400	12 200	142	2 126
Tévenon	867	54 000	67 100	121 100	14 500	18 100	32 600	177	1 708
Valeyres-sous-Montagny	703	43 800	43 200	87 000	11 800	11 600	23 400	157	1 903
Yugelles-La Mothe	142	8 800	8 200	17 000	2 400	2 200	4 600	152	1 964
Totaux	11 726	730 300	730 200	1 460 500	196 800	196 500	393 300		

Investissement global prév. au bouclerment	1 950 000	ASICE 63%	1 238 250	RADÈGE 17%	333 450
--	-----------	-----------	-----------	------------	---------

Chiffres au 31.12.2022	Habitants	Hab. 50%	Elèves 50%	Total ASICE	Hab. 50%	Elèves 50%	Total RADÈGE	Coût/hab.	Coût/élève
Bonvillars	501	26 500	23 400	49 900	7 100	6 300	13 400	126	1 711
Champagne	1 077	56 900	51 200	108 100	15 300	13 800	29 100	127	1 694
Concise	1 002	52 900	58 800	111 700	14 200	15 800	30 000	141	1 524
Corcelles-près-Concise	412	21 800	22 700	44 500	5 900	6 100	12 000	137	1 569
Fiez	436	23 000	26 500	49 500	6 200	7 100	13 300	144	1 495
Fontaines-sur-Grandson	214	11 300	11 400	22 700	3 000	3 100	6 100	135	1 600
Giez	450	23 800	18 300	42 100	6 400	4 900	11 300	119	1 841
Grandevent	237	12 500	12 600	25 100	3 400	3 400	6 800	135	1 595
Grandson	3 359	177 250	171 800	349 050	47 850	46 300	94 150	132	1 629
Montagny-près-Yverdon	770	40 700	34 700	75 400	10 900	9 400	20 300	124	1 740
Muttrux	151	8 000	10 100	18 100	2 100	2 700	4 800	152	1 431
Novalles	99	5 200	8 800	14 000	1 400	2 400	3 800	180	1 271
Onnens	496	26 200	24 000	50 200	7 100	6 500	13 600	129	1 679
Orges	407	21 300	27 200	48 500	5 800	7 300	13 100	152	1 437
Provence	403	21 300	17 100	38 400	5 700	4 600	10 300	121	1 804
Tévenon	867	45 800	56 900	102 700	12 300	15 300	27 600	150	1 448
Valeyres-sous-Montagny	703	37 100	36 600	73 700	10 000	9 900	19 900	133	1 614
Totaux	11 726	7 500	6 900	14 400	2 000	1 900	3 900	129	1 664

ASIGE

Futur campus scolaire et sportif à Champagne

ASIGE

Futur campus scolaire et sportif à Champagne

PR 03/2022

Répartition Communes - Crédit d'étude 1

PR 05/2023

Répartition Communes - Crédit d'étude 2

Vugelles-La Mothe	142	619 250	1 238 250	166 650	333 450
Totaux	11 726	980			

23.05.2023

Investissement global	985 000	ASIGE 61%	600 850	RADEGE 9%	88 650
-----------------------	---------	-----------	---------	-----------	--------

Chiffres au 31.12.2022	Habitants	Hab. 50%	Elèves 50%	Total ASIGE	Hab. 50%	Elèves 50%	Total RADEGE	Coût/hab.	Coût/élève
Bonvillars	501	12 800	11 300	24 100	1 900	1 700	3 600	55	749
Champagne	1 077	27 600	24 800	52 400	4 100	3 700	7 800	56	743
Conceise	1 002	25 700	28 500	54 200	3 800	4 200	8 000	62	669
Corcelles-près-Conceise	412	10 600	11 000	21 600	1 600	1 600	3 200	60	689
Fiez	436	11 200	12 900	24 100	1 600	1 900	3 500	63	657
Fontaines-sur-Grandson	214	5 500	5 500	11 000	800	800	1 600	59	700
Giez	450	11 500	8 900	20 400	1 700	1 300	3 000	52	807
Grandevent	237	6 100	6 100	12 200	900	900	1 800	59	700
Grandson	3 359	86 150	83 400	169 550	12 750	12 300	25 050	58	715
Montagny-près-Yverdon	770	19 700	16 900	36 600	2 900	2 500	5 400	55	764
Muttrux	151	3 900	4 900	8 800	600	700	1 300	67	631
Novalles	99	2 500	4 300	6 800	400	600	1 000	79	557
Onnens	496	12 700	11 600	24 300	1 900	1 700	3 600	56	734
Orges	407	10 400	13 200	23 600	1 500	1 900	3 400	66	628
Provence	403	22 200	8 300	18 600	1 500	1 200	2 700	53	789
Tévenon	867	18 000	27 600	49 800	3 300	4 100	7 400	66	636
Valeyres-sous-Montagny	703	3 600	17 800	35 800	2 700	2 600	5 300	58	709
Vugelles-La Mothe	142	3 000 450	3 000 400	7 000	500	500	1 000	56	727
Totaux	11 726		3 000 400	6 000 850	44 450	44 200	88 650		

23.05.2023

Objet :	Octroi d'un crédit pour le mandat d'étude 2 pour le futur campus scolaire et sportif à Champagne		
Date et heures de la séance :	Mardi 6 juin 2023	Début : 17h30	Fin : 19h45
Lieu de la séance :	Collègue Jura A – salle des maîtres		
Président-e / Rapporteur-e :	Santini Brand Rebecca		
Membres de la commission présents :	Santini Brand Rebecca, Favre Johny, Ecuyer Claude, Rossi Mirco, Dénervaud Romero Kristelle, Darendinger Claude		
Membre(s) de la commission absent(s) :	Robert-Nicoud Valérie (remplaçante)		
Représentant-e(s) du CODIR :	Di Franco Francesco, Gagnebin Fabian, Robba Marie Christine, Romero David, Willenegger Serge		

Monsieur le Président, Madame, Messieurs du CODIR, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Introduction :

En préambule, M. Di Franco, explique que la phase du crédit d'étude 1 arrivera à terme en principe d'ici fin septembre 2023 et il est temps d'entamer la 2^{ème} phase du crédit d'étude à savoir la mise à l'enquête du projet et le lancement des appels d'offres.

La phase en lien avec le crédit d'étude 1 devrait aboutir à un bouclement laissant apparaître une économie sur le budget initial de CHF 350'000.00, ceci principalement dû à des négociations de prix.

Le crédit d'étude 2 a également été corrigé à la baisse d'environ CHF 200'000.00 du fait que le projet total a été redimensionné ce qui occasionne une baisse proportionnelle des différentes phases. En effet, le bâtiment prévu initialement pour la Radège est devenu « multi-usage » et la RADEGE intègre le bâtiment scolaire (mutualisation des locaux).

Pour rappel le crédit d'étude 1 a fait l'objet du préavis 3/2022 qui a été approuvé lors de la séance du conseil du 12.01.2022 à Grandson.

Bien que nous soyons toujours dans la phase du crédit d'étude mais dans une procédure d'appels d'offres, la commission avait un certain nombre de question en lien avec le projet dans sa globalité que nous faisons part à l'assemblée soit :

- Est-ce que le dimensionnement de la future cantine est suffisant ? (Ceci en référence au site de Borné Nau qui s'est avéré très vite trop petit)

Le CODIR nous confirme que cela a été réfléchi et nous rappelle que le futur campus accueillera des classes primaires de 1-4 et 5 à 8 Harmos. L'horaire continu est projeté pour les élèves de 7 et 8 Harmos ainsi que pour l'UAPE. Les repas de midi seront organisés en 2 services (comme cela se fait à Borné Nau). Tenant compte de l'évolution du nombre d'élèves, des plans de repli ont déjà été réfléchis avec des possibilités d'extension sur l'aula de la salle de sport ainsi que la salle multi fonction

- Dans le tableau des coûts, il apparaît un poste « divers & imprévus » de CHF 71'896 et dans le tableau récapitulatif (part Champagne / part ASIGE / part Radège), il est à nouveau fait mention d'un poste « divers & imprévus » de CHF 40'530, pourquoi ?

C'est par mesure de prudence et par expérience que le CODIR a pris cette réserve supplémentaire.

- Dans le rapport d'avant-projet, il est mentionné que le bois qui sera utilisé pour le campus sera issu d'une filière locale, est-ce que les démarches dans ce sens sont en cours au vu des volumes projetés ?

Oui, des discussions et pré-réservations sont en cours avec des entreprises locales et le CODIR nous confirme que 80% du bois utilisé proviendra de l'arrondissement

- Il est mentionné dans le projet une production d'électricité par des panneaux photovoltaïques en toiture et un système de chauffage via des plaquettes. Est-ce que l'idée est d'avoir une centrale de chauffe indépendante ou un raccordement à Champachaufe ?

À ce stade, des discussions sont en cours mais la décision n'a pas encore été prise. Les deux options sont en train d'être évaluées.

Le CODIR nous confirme pour terminer que le collège se veut très modulaire. 16 classes seront opérationnelles soit 8 par étage et 4 classes supplémentaires pourraient être mises en fonction très rapidement.

Le crédit d'étude se fait en général en une fois et est suivi de la phase crédit de construction. C'est pour avoir plus de transparence sur les coûts que le choix a été fait de le spliter en deux cette étape.

A ce stade, le montant total du crédit d'étude 2 sera entièrement financé par la Commune de Champagne. La part ASIGE sera quant à elle de CHF 600'850. L'ASIGE assume la part de la RadEGE qui ne peut pas s'engager pour la somme et qui remboursera l'ASIGE par le biais des locations.

Chaque membre de la commission a pu poser toutes les questions nécessaires à la compréhension du projet et nous remercions les membres du CODIR pour leurs explications.

La commission aimerait également profiter de ce préavis pour demander au conseil, par le biais de son Président, de la maintenir en place pour la prochaine étape à savoir le crédit de construction. En effet, la commission pense qu'il serait logique d'avoir une certaine continuité dans les membres étant donné qu'il s'agit du même projet coupé en 3 étapes. Cela permet d'optimiser les échanges entre la commission et le CODIR au vu des échanges « fournis » déjà effectués.

Il a été convenu par les membres de la commission de fonctionner par échange de mail pour la suite des discussions et finalisation du rapport.

Après divers échanges, tous les membres de la commission acceptent le préavis 5/2023 tel que présenté et proposent au conseil intercommunal de l'ASIGE de décider :

Article 1er :

Dans le cas où le projet arrive à son terme, d'autoriser le Comité de direction à rembourser la Commune de Champagne pour l'investissement lié au crédit d'étude n°2 en vue de la réalisation d'un campus scolaire et sportif sur la zone de Derrière Ville à Champagne, selon le préavis n°05/2023 pour un montant total maximal de CHF 600'850.- ;

Article 2 :

Sur la base de l'article 1er, de porter au budget de fonctionnement la part correspondante au remboursement de l'investissement, pour un montant maximum de CHF 20'029.- par le compte n°355.316.1 sur une durée de 30 ans, la première fois, l'année suivant la clôture du préavis, en principe au budget 2024-25 ;

Article 3 :

Dans le cas où le projet ne devait pas aboutir, d'autoriser le Comité de direction à rembourser la dette à la Commune de Champagne pour l'investissement de CHF 689'500.-, soit CHF 600'850.- pour la part ASIGE et de CHF 88'650.- pour la RAdeGE sur 30 ans ;

Article 4 :

Sur la base de l'article 3, de porter au budget de fonctionnement la part correspondante au remboursement de cette dette, pour un montant de CHF 22'984.- maximum, par le compte no 355.316.1 sur une durée de 30 ans, la première fois, l'année suivant la clôture du préavis, en principe au budget 2024-25.

Pour la commission :

Rebecca Santini Brand (rapporteuse) : 

Claude Ecuyer : 

Mirco Rossi : 

Kristelle Dénervaud Romero : 

Johny Favre : 

Claude Darendinger (remplaçant) : 